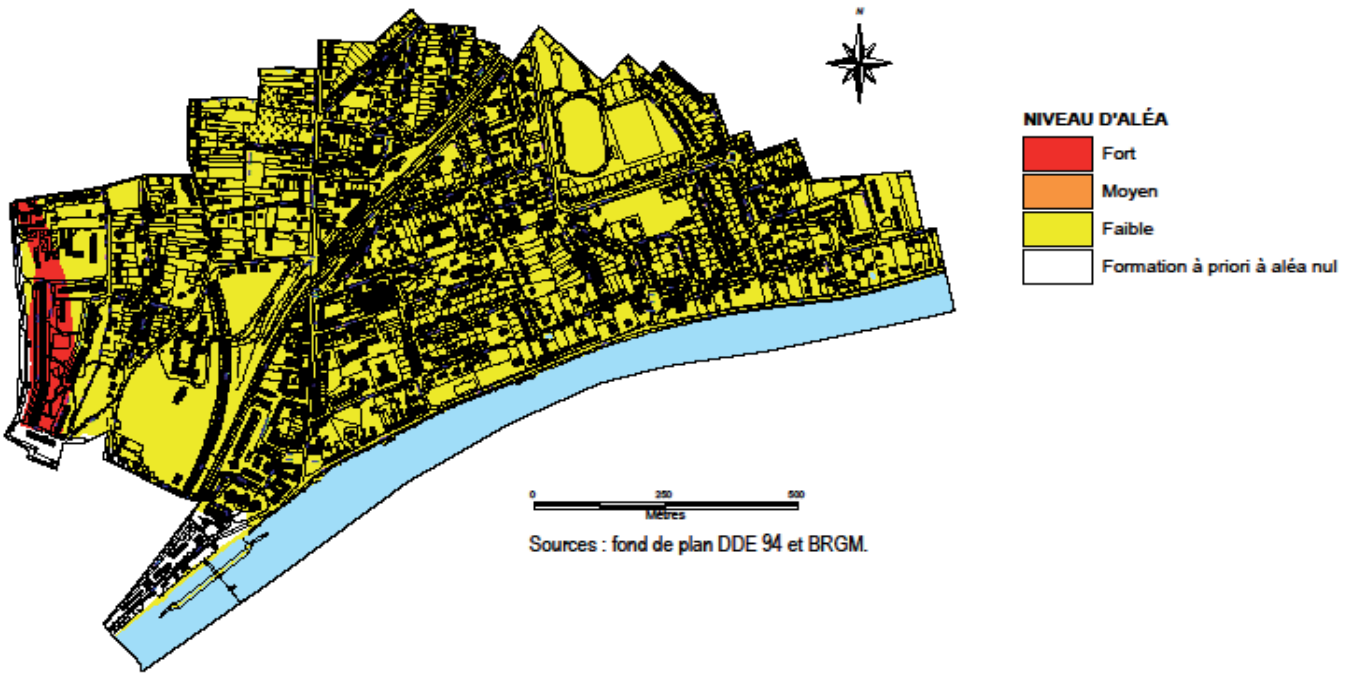




Risque de mouvement de terrain

ABLON-SUR-SEINE

Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols



Le département du Val de Marne est principalement touché par le phénomène de retrait / gonflement des sous-sols argileux, qui absorbent l'eau en période humide. Lors des épisodes de chaleur, l'eau se retire et le matériau se rétracte, provoquant des mouvements de terrain différentiels avec fissuration des sols et du bâti.

La quasi-totalité du territoire est concernée par ce risque, soit faiblement (en jaune) soit fortement (en rouge). Ablon-sur-Seine est donc soumise au plan de prévention du risque mouvements de terrain différentiels prescrit par le Préfet du Val de Marne.

En cas de survenance de ce risque une évacuation préventive des habitations ou la fermeture des voies de communication concernées est possible.

Prévention du risque

Par le passé, il a été constaté que nombre de sinistres auraient pu être évités ou, du moins, que leurs conséquences auraient pu être limitées, en respectant certaines règles constructives prévues par le code de la construction.

La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) a édité une plaquette d'information sur « les constructions en terrain argileux en Ile-de-France » consultable au service Urbanisme ou téléchargeable sur le site de la DRIEE Ile-de-France :

<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr> > accueil > risques et nuisances > prévention des risques naturels & technologiques majeurs > risques naturels > retrait et gonflement des argiles